

GRANDE-SYNTHE – LE COIN DE L'ÉCHIQUIER

RÈGLEMENT INTÉRIEUR - 1^{er} Open Dominique QUETEL

ARTICLE 1 : Organisation, Inscription

Le 1^{er} Open Dominique QUETEL est organisé par le club " Le coin de l'échiquier de GRANDE-SYNTHE. Il se déroule du samedi 26 septembre au dimanche 27 septembre 2026, 10 Rue Fleming à GRANDE-SYNTHE. Le directeur du tournoi est Monsieur Marc GANTY.

Le tournoi, 5 rondes au système suisse à cadence lente, est ouvert à tout joueur ou joueuse régulièrement affilié(e) à la Fédération Française des Échecs ou à une autre Fédération, membre de la FIDE, dont le classement ELO standard est inférieur à 2400, dans la limite de 40 participants.

Il est homologué FFE et FIDE, les parties compatibles sont prises en compte pour le classement ELO standard FIDE.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

La clôture des inscriptions pour l'appariement de la ronde 1 est fixée à 09h15, le jour du tournoi.

Les frais d'inscription sont de : 25 € pour les adultes masculins de plus de 20 ans, 10 € pour les adultes féminins de plus de 20 ans et 10 € pour les jeunes de moins de 20 ans.

La préinscription se fait auprès de l'organisateur, Monsieur Marc GANTY, par tout moyen de communication à sa disposition. Les joueuses et joueurs sont définitivement inscrits et appariés à la 1^{ère} ronde, s'ils ont réglé par courrier leur inscription ou par virement dans le cadre d'une inscription par internet.

L'affiliation à la FFE est possible sur place, dans ce cas, l'inscription est majorée du montant de ladite affiliation par la licence au sein du club organisateur.

S'inscrire au tournoi implique d'accepter l'ensemble de ce règlement intérieur et de respecter la « charte du joueur d'échecs » affichée dans la salle.

La FIDE demande que tout joueur ou joueuse participant à un tournoi homologué FIDE possède un identifiant FIDE. Les joueurs ou joueuses classés FIDE possèdent un tel numéro et on le retrouve dans la FRL ([FIDE Rating List](#)). Si la personne étrangère n'a pas d'identifiant FIDE, il doit contacter sa fédération pour que celle-ci lui attribue un identifiant FIDE avant le tournoi ; dans le cas contraire, le code FRA lui sera attribué d'office.

ARTICLE 2 : Déroulement du tournoi

Le tournoi comprend 5 rondes, les horaires des rondes, donnés à titres indicatifs, sont les suivants et peuvent être modifiés sans préavis par l'arbitre en accord avec l'organisateur :

Samedi 26 septembre 2026

Accueil et pointage à partir de 08 h 45
Fin de l'inscription et appariements à 09h15
1^{ère} Ronde à 09h30
2^{ème} Ronde à 13h30
3^{ème} Ronde à 17h30

Dimanche 27 septembre 2026

4^{ème} Ronde à 09h30
5^{ème} Ronde à 13h30
La remise des prix à lieu à 17h00 : Présence obligatoire à la cérémonie de remise des prix pour pouvoir prétendre le recevoir.

La cadence de jeu est de 60 minutes par joueur ou joueuse avec un incrément de 30 secondes par coup, dès le premier coup pour toute la partie. [60 mn + 30 s/cp]

Rappel : les joueurs et joueuses sont tenus de noter leurs coups jusqu'à la fin de la partie, quel que soit leur temps à la pendule. Tout contrevenant ou contrevenante devra rattraper la notation sur son propre temps.

Dispositif particulier pour partie nulle par accord mutuel :

La nulle par accord mutuel (articles 9.1.1 et 9.1.2 des règles du jeu) ne pourra être proposée qu'à partir du 20ème coup. Une demande de nulle selon l'article 9.2, en deçà du 20ème coup, devra obligatoirement obtenir l'accord de l'arbitre.

Dispositif particulier pour les forfaits :

Tout joueur ou joueuse qui arrive devant l'échiquier 30 minutes ou plus après le début de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Si aucun des deux joueurs n'est présent au bout des 30 minutes de délai, le joueur ayant les blancs perdra tout le temps écoulé jusqu'à son arrivée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

ARTICLE 3 : Appariement

L'appariement est au système suisse intégral, (règles C04 FIDE) avec une participation d'un maximum de 40 personnes : **Aucun Bye n'est possible.**

Il n'y a aucune protection de club ni de famille pour la constitution des tournois.

L'appariement de chaque tournoi sera affiché dans la salle dès le tirage au sort effectué.

L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariement Papi 3.3.8.

ARTICLE 4 : Classement et Prix

Le classement est établi après calcul du total cumulé (nombre de points marqués).

Les ex aequo sont départagés par, dans l'ordre ;

Le Buchholz Tronqué (Buchholz auquel on retire le score le plus bas),

Le Buchholz (somme des scores ajustés des adversaires),

La Performance.

*Pour le calcul du **Buchholz** dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.*

Les prix de l'Open Dominique QUETEL correspondant à 75 % de la totalité des droits d'engagements à l'open sont les suivants :

1^{er} prix : 30 % de la totalité des droits d'engagements

2^{ème} prix : 15 % de la totalité des droits d'engagement

3^{ème} prix : 10 % de la totalité des droits d'engagement

1^{er} Senior + et vétéran 35 €

1^{ère} Féminine 20 €

1^{er} Jeune 20 €

Les prix sont attribués à la place réelle et non cumulable. L'organisateur est seul juge des modalités de leur attribution.

L'organisateur se laisse la possibilité d'attribuer des prix supplémentaires. La liste définitive des prix sera affichée lors de la ronde 3 au plus tard.

Les prix sont remis aux seuls lauréats présents à la cérémonie de clôture.

ARTICLE 5 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Monsieur Éric LE ROL, Arbitre Fédéral Open 2 agréé FIDE, éventuellement assisté par un arbitre désigné avant la 1^{ère} ronde.

ARTICLE 6 : Droit à l'image

Le Comité d'Organisation prend toutes les décisions qu'il juge utiles dans l'intérêt de la bonne marche du tournoi. Lors des parties d'échecs mais aussi des activités annexes du tournoi, des photos ou des vidéos pourront être prises, conformément à l'article 7 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978. L'inscription à ce Festival implique l'acceptation de figurer sur les Photos et Vidéos par le joueur ou la joueuse ou son représentant légal.

ARTICLE 7 : Comportement des joueurs et joueuses

Les analyses ou les blitz ne sont pas autorisés dans la salle du tournoi. Les discussions entre joueurs et joueuses peuvent gêner certains participants et peuvent, de plus, être mal interprétées. Les joueurs et joueuses sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

Il est interdit aux joueurs et joueuses de discuter de leur partie en cours avec quiconque.

Il est interdit à un joueur ou joueuse d'avoir sur lui, un téléphone portable, une montre connectée (même éteinte), un moyen électronique de communication ou tout appareil capable de suggérer des coups d'échecs. Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur ou joueuse, à condition qu'ils soient complètement éteints.

Il est interdit à un joueur ou à une joueuse de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé que la personne a un tel appareil sur lui dans la salle de jeu, le joueur ou la joueuse perdra la partie. L'adversaire sera déclaré vainqueur. Les règles de la compétition peuvent spécifier une autre sanction, moins sévère.

L'arbitre pourra exiger de la personne le droit d'inspecter en privé ses vêtements, sacs ou autres objets. L'arbitre, ou une personne mandatée par lui, inspectera le joueur ou joueuse et devra être du même sexe que la personne.

Si un joueur ou joueuse refuse de se soumettre à ces obligations, l'arbitre prendra des mesures conformément à l'article 12.9 des règles du jeu.

ARTICLE 8 : Litige

Seul l'arbitre reste compétent pour régler tout litige. Un joueur ou une joueuse peut toujours saisir la commission d'appels sportifs de la Ligue Hauts-de-France des Échecs en rédigeant un procès-verbal, après s'être plié aux décisions de l'arbitre, celui-ci étant tenu de fournir toutes les précisions et modalités utiles.

L'organisateur,
Marc GANTY

L'arbitre principal,
Éric LE ROL